



Bulletin de suivi des produits phytopharmaceutiques

Mars 2025 – N°5

Table des matières :

Modifications des usages des produits autorisés	1
Extension d'usages des produits	3
Autorisations d'urgence (120 jours)	5
Nouveaux produits autorisés	7
Retraits et suspensions de produits.....	9

Modifications des usages des produits autorisés

Voici les différentes modifications d'usages concernant les produits phytopharmaceutiques autorisés. Pour plus d'informations concernant l'usage de ces produits, rendez-vous sur le site de référence Phytoweb.

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	AB	ADAPTATION D'USAGE
FONGICIDES				
GLOBAZTAR SC	10109P/B	Azoxystrobine (250 g/L)		Corrigendum de la localisation du traitement en oseille (plein air et sous protection)
LUNA SMART	11145P/B	Fluopyrame (250 g/L), trifloxystrobine (250 g/L)		Plusieurs modifications des conditions d'application en baies et petits fruits et en légumes
HERBICIDES				
BOKATOR	34372P/B	Aclonifène (600 g/L), diflufénican (30 g/L)		Adaptation des conditions d'utilisation : max. 1 application de produits à base de diflufénican/culture
CHIKARA	9249P/B	Flazasulfuron (250 g/kg)		En sapin de Noël, prolongation du nombre maximal d'applications (1 x/24 mois) et précisions sur l'usage : saison (printemps) et max. 33% de la surface totale de culture peut être traitée
DEFI	7864P/B	Prosulfocarbe (800 g/L)		Nouvelles conditions d'usage à respecter suite à la réévaluation du prosulfocarbe, voir Phytoweb
FLAME DUO	10956P/B	Florasulam (104 g/kg), tribenuron-méthyle (250 g/kg)		Adaptation des mesures de réduction de risque : zone tampon de 10 m par rapport aux eaux de surface
JURA	10633P/B	Diflufénican (14 g/L), prosulfocarbe (667 g/L)		Adaptation des conditions d'utilisation : max. 1 application de produits à base de diflufénican/culture. Nouvelles conditions d'usage à respecter suite à la réévaluation du prosulfocarbe, voir Phytoweb
MILOT	11149P/B	Prosulfocarbe (800 g/L)		Nouvelles conditions d'usage à respecter suite à la réévaluation du prosulfocarbe, voir Phytoweb
MOOSE 800 EC	28325P/B	Prosulfocarbe (800 g/L)		Nouvelles conditions d'usage à respecter suite à la réévaluation du prosulfocarbe, voir Phytoweb
PROCLUS	28398P/B	Aclonifène (600 g/L)		Adaptation du délai avant récolte en carottes
SPOW	10167P/B	Prosulfocarbe (800 g/L)		Nouvelles conditions d'usage à respecter suite à la réévaluation du prosulfocarbe, voir Phytoweb
INSECTICIDES				
DECIS EC 2,5	7172P/B	Deltaméthrine (25 g/L)		Corrigendum d'usages : nombre max. d'applications : X applications/culture (et non /12 mois)
OKINA	28163P/B	Cyantraniliprole (200 g/L)		Modification des conditions d'application (augmentation de la dose, révision du nombre (maximal) d'applications) sous protection en cressons, jeunes pousses, mâche, laitues, endives, bette, roquette, jeunes pousses, persil, moutarde brune, salicorne, pourpier
POLUX	32052P/B	Deltaméthrine (25 g/L)		Corrigendum d'usages : nombre max. d'applications : X applications/culture (et non /12 mois)
TECORLA	31118P/B	Chlorantraniliprole (51.7 g/L)		Ajout d'un délai avant la récolte en pommiers, poiriers, cognassiers, néfliers, pruniers, vignes*, carottes*, panais*, céleri-rave*, choux*, persil*, pomme de terre* (et culture de plants*) * et modification du nombre (maximal) d'applications

VERIMARK	11192P/B ; 29253P/P ; 33051P/P	Cyantranilprole (200 g/L)		Modification des conditions d'application (augmentation de la dose, révision du nombre (maximal) d'applications) sous protection en cressons, jeunes pousses, mâche, laitues, endives, bette, roquette, jeunes pousses, persil, moutarde brune, salicorne et pourpier
NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	AB	ADAPTATION D'USAGE
RÉGULATEURS DE CROISSANCE				
MEDAX TOP	9840P/B	Chlorure de mépiquat (300 g/L), prohexadione-calcium (50 g/L)		Adaptation du stade d'application et du type de culture en seigle d'hiver
MÉPIPRAX 350	36188P/P	Chlorure de mépiquat (300 g/L), prohexadione-calcium (50 g/L)		Adaptation du stade d'application et du type de culture en seigle d'hiver

La date limite d'utilisation (DLU) est indiquée pour les produits allant être retirés du marché.

Extension d'usages des produits

Voici les produits dont l'autorisation a été étendue à d'autres cultures ou à d'autres cibles. Pour plus d'informations concernant l'usage de ces produits, rendez-vous sur le site de référence Phytoweb.

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	AB	EXTENSION
FONGICIDES				
BORESO FLEX	11155P/B	Fluopicolide (62.5 g/L), chlorhydrate de propamocarbe (625 g/L)		Laitues (sous protection)
CURRANDO	28432P/B	Difénoconazole (500 g/L)		Céréales d'hiver
FENHEXAMID 50%	1217P/P	Fenhexamide (500 g/kg)		Haricot vert (récolté frais, avec cosse)
INFINITO	9650P/B	Fluopicolide (62.5 g/L), chlorhydrate de propamocarbe (625 g/L)		Laitues (sous protection)
LUNA SENSATION	10492P/B	Fluopyrame (250 g/L), trifloxystrobine (250 g/L)		Légumes-fruits (sous protection)
LUNA SMART	11145P/B	Fluopyrame (250 g/L), trifloxystrobine (250 g/L)		Choux, carottes, panais, radis, scorsonère, raifort, carvi, coriandre, persil, houblon et légumes-fruits (sous protection) : tomate, poivron, aubergine, concombre, cornichon, melon, potiron, pastèque
POTAGOLD 687.5 SC (DLU : 15-06-2026)	25424P/P	Fluopicolide (62.5 g/L), chlorhydrate de propamocarbe (625 g/L)		Laitues (sous protection)
PREVICUR ENERGY	9826P/B	Fosétyl (310 g/L), propamocarbe (530 g/L)		Ennemis en plantes ornementales (sous protection)
SAFIR	10251P/B	Fludioxonyl (500 g/kg)		Ennemi en fraisiers (champ de production)
SORIALE	10944P/B	Phosphonates de potassium (755 g/L)		Myrtilliers et airelliers rouges, groseilliers (blancs, rouges et cassis) et arbres et arbustes ornementaux
TELDOR	9059P/B	Fenhexamide (500 g/kg)		Haricot vert (récolté frais, avec cosse)
HERBICIDES				
CHALLENGE	7936P/B	Aclonifène (600 g/L)		Raifort et petit pois (sans cosse)
CLOPYRELCO 100 SL	1321P/P	Clopyralid (132 g/L)		Lin d'hiver, lin de printemps (production de semences), lin d'hiver (production de semences) et betterave rouge et jaune (production de semences)
MATRIGON	8200P/B	Clopyralid (132 g/L)		Lin d'hiver, lin de printemps (production de semences), lin d'hiver (production de semences) et betterave rouge et jaune (production de semences)
PROCLUS	28398P/B	Aclonifène (600 g/L)		Raifort et petit pois (sans cosse)
VENZAR 500 SC	9696P/B	Lénacile (500 g/L)		Épinard

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	AB	EXTENSION
INSECTICIDES				
AFINTO	11146P/B	Flonicamide (500 g/kg)		Chou-rave, fines herbes (sous protection), haricots verts (récoltés frais, sans cosse), fèves et féveroles (récoltées fraîches, sans cosse), céleri, fenouil et rhubarbe ; Semences de céleri, de fenouil, de choux, de laitues et d'endives
BIO-PYRETREX	9267P/B	Pyréthrines (20 g/L), pipéronyl butoxyde (255 g/L)		Ennemis en tomate, poivron, aubergine et plantes ornementales
FLONICASTAR	28847P/P	Flonicamide (500 g/kg)		Chou-rave, fines herbes (sous protection), haricots verts (récoltés frais, sans cosse), fèves et féveroles (récoltées fraîches, sans cosse), céleri, fenouil et rhubarbe ; Semences de céleri, de fenouil, de choux, de laitues et d'endives
HINODE	10955P/B	Flonicamide (500 g/kg)		Chou-rave, fines herbes (sous protection), haricots verts (récoltés frais, sans cosse), fèves et féveroles (récoltées fraîches, sans cosse), céleri, fenouil et rhubarbe ; Semences de céleri, de fenouil, de choux, de laitues et d'endives
TEPPEKI	9526P/B ; 29297P/P	Flonicamide (500 g/kg)		Chou-rave, fines herbes (sous protection), haricots verts (récoltés frais, sans cosse), fèves et féveroles (récoltées fraîches, sans cosse), céleri, fenouil et rhubarbe ; Semences de céleri, de fenouil, de choux, de laitues et d'endives
TRACER	9275P/B	Spinosad (480 g/L)		Abricotiers, pêchers, raifort, angélique (consommation des racines), livèche (consommation des racines), pastèque, maïs doux, cimi di rapa et haricot vert (récolté frais, sans cosse) ; Ennemis en fraisiers, ail, échalote, chou de Bruxelles, choux pommés, chou frisé, ciboulette et oseille
TURBOSAD 480 SC	1330P/P	Spinosad (480 g/L)		Abricotiers, pêchers, raifort, angélique (consommation des racines), livèche (consommation des racines), pastèque, maïs doux, cimi di rapa et haricot vert (récolté frais, sans cosse) ; Ennemis en fraisiers, ail, échalote, chou de Bruxelles, choux pommés, chou frisé, ciboulette et oseille
VSM SPINOSAD	32711P/P	Spinosad (480 g/L)		Abricotiers, pêchers, raifort, angélique (consommation des racines), livèche (consommation des racines), pastèque, maïs doux, cimi di rapa et haricot vert (récolté frais, sans cosse) ; Ennemis en fraisiers, ail, échalote, chou de Bruxelles, choux pommés, chou frisé, ciboulette et oseille
ACARICIDES				
INTER KITE	32602P/P	Acéquinocyl (164 g/L)		Poivron
KANEMITE	10421P/B ; 26893P/P	Acéquinocyl (164 g/L)		Poivron
KANEMITE (DLU : 30-06-2025)	1274P/P	Acéquinocyl (164 g/L)		Poivron

La date limite d'utilisation (DLU) est indiquée pour les produits allant être retirés du marché.

Autorisations d'urgence (120 jours)

Voici les différents produits bénéficiant d'une autorisation d'urgence. Conformément à l'article 53 du Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement Européen et au Conseil du 21 octobre 2009, ceci est uniquement valable pour un usage limité et contrôlé, et pour autant que la production végétale menacée ne puisse être protégée par d'autres moyens raisonnables issus de la lutte intégrée.

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	AB	ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE FIN	AUTORISATION TEMPORAIRE
FONGICIDES						
CURATIO	36107P/B/120	Polysulfure de calcium (380 g/l)		01-03-2025	28-06-2025	Contre la tavelure en pommiers et poiriers
HYDRO WG	36815P/B/120	Hydroxyde de cuivre (400 g/kg)		15-02-2025	14-06-2025	Contre la tavelure en pommiers et poiriers
KO-PLUS 40	36819 P/B/120	Hydroxyde de cuivre (400 g/kg)		15-02-2025	14-06-2025	Contre la tavelure en pommiers et poiriers
KOPERHYDROXIDE WG	36112 P/B/120	Hydroxyde de cuivre (400 g/kg)		15-02-2025	14-06-2025	Contre la tavelure en pommiers et poiriers
LUMISENA	36189 P/B/120	Oxathiapiprolone (200 g/l)		09-12-2024	07-04-2025	Contre le mildiou en semences de petit pois (sans cosse)
LUMISENA	36190 P/B/120	Oxathiapiprolone (200 g/l)		20-02-2025	19-06-2025	Contre le mildiou en semences de petit pois (sans cosse)
INSECTICIDES						
BUTEO START	37094P/B/120	Flupyradifurone (480 g/l)		26-02-2025	25-06-2025	Contre les ravageurs en semences de betteraves destinées à l'exportation
EXIREL	36653P/B/120	Cyantraniliprole (100 g/l)		01-03-2025	28-06-2025	Contre le méligèthe du colza
FLUPYSTAR 200	37419P/P/120	Flupyradifurone (200 g/l)		02-01-2025	01-05-2025	Contre le psylle du poirier
INTER AVANTA	37421P/P/120	Flupyradifurone (200 g/l)		02-01-2025	01-05-2025	Contre le psylle du poirier
INTER EXIL	37415P/P/120	Cyantraniliprole (100 g/l)		01-03-2025	28-06-2025	Contre le méligèthe du colza
LUMIDERM	36615P/B/120	Cyantraniliprole (625 g/l)		16-12-2024	14-04-2025	Contre la mouche du haricot en semences de haricot verts (récoltés frais, sans cosse) destinées à l'exportation
LUMIDERM	36617P/B/120	Cyantraniliprole (625 g/l)		15-01-2025	14-05-2025	Contre la mouche du haricot en semences de petit pois (sans cosse) destinées à l'exportation
RIAMBA	37417P/B/120	Flupyradifurone (200 g/l)		02-01-2025	01-05-2025	Contre le psylle du poirier
SIVANTO PRIME	36865P/B/120	Flupyradifurone (200 g/l)		02-01-2025	01-05-2025	Contre le psylle du poirier
VSM PRIME	37418P/P/120	Flupyradifurone (200 g/l)		02-01-2025	01-05-2025	Contre le psylle du poirier
VSM XIREL	37416P/P/120	Cyantraniliprole (100 g/l)		01-03-2025	28-06-2025	Contre le méligèthe du colza

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	AB	ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE FIN	AUTORISATION TEMPORAIRE
RÉGULATEUR DE CROISSANCE						
RADIA 7882	36144P/B/120	Acides gras en C8-C10, esters de méthyle (410 g/L)		15-03-2025	12-07-2025	Contre la croissance excessive en azalée
PHÉROMONE						
ISOMATE OFM ROSSO FLEX	36856P/B/120	Phéromones de Lépidoptères à chaîne linéaire		01-03-2025	28-06-2025	Contre les tordeuses orientales, la petite tordeuse des fruits et le carpocapse des prunes en pommiers, poiriers, abricotiers, cerisiers et griottiers, pruniers, pêchers/nectariniers

Code couleur de l'échéance :

Eloignée
Arrivant à terme dans les 2 mois
Echue

Pour plus d'informations concernant l'usage de ces produits, rendez-vous sur le site de référence Phytoweb.

Nouveaux produits autorisés

La liste en Annexe regroupe les différentes cultures par secteur d'activité. Pour plus d'informations concernant l'usage de ces produits et les cultures concernées, rendez-vous sur le site de référence Phytoweb.

REF.: Produit de référence pour ceux issus du commerce parallèle.

NV : Nouveau produit de référence

NC : Nouveau produit de référence ET concentration/formulation innovante

NOM DU PRODUIT	N°	REF.	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	AB	CÉRÉALES	OLÉAGINEUX	PROTÉAGINEUX	POMME DE TERRE	BETTERAVE	CHICORÉE	MAÏS	MISCANTHUS	LÉGUMES	PLANTES AROMATIQUES	VERGER	BAIES ET PETITS FRUITS	FRUITS À COQUE	VIGNE	PLANTES ORNEMENTALES	TOUTES CULTURES	HOUBLON
FONGICIDES																					
BONECO	36443P/B	GEYSER 8256P/B	Difénoconazole (250 g/L)			X		X	X				X	X	X					X	
DODINE 544	37154P/P	SYLLIT 544 PRO 10597P/B	Dodine (544 g/L)													X					
ELANVY	34578P/B	NC	Azoxystrobine (100 g/L), méfentrifluconazole (66.67 g/L)		X																
FUBOL	29597P/B	NC	Métalaxyl-M (465.2 g/L)										X	X							
IDENCIA PRIME	36854P/B	AMISTAR PRIME 33088P/B	Azoxystrobine (150 g/L), fenpropidine (280 g/L)		X																
KOBOLD	37129P/P	COBALT 29231P/B	Boscalid (267 g/kg), pyraclostrobine (67 g/kg)										X	X		X			X		
METSO	35211P/B	NV	Metconazole (60 g/L)		X																
NAVARIST FORTE	37575P/B	EVAGIO FORTE 33321P/B	Amisulbrom (100 g/L), mandipropamide (200 g/L)					X													
PATATION	37130P/P	PYGMALION 29013P/B	Phosphonates de potassium (755 g/L)		X			X													
PESONIA FORTE	37576P/B	EVAGIO FORTE 33321P/B	Amisulbrom (100 g/L), mandipropamide (200 g/L)					X													
THIOVIT GOLD	36520P/B	HERMOVIT 6676P/B	Soufre (800 g/kg)		X	X		X					X	X	X	X		X	X		X
HERBICIDES																					
FLASH 500 SC	35202P/B	NV	Diflufénican (500 g/L)		X																
FLAZANET	37199P/P	CHIKARA 9249P/B	Flazasulfuron (250 g/kg)															X	X		
GOLTIX TITAN 565 SC	37112P/P	GOLTIX QUEEN 10238P/B	Métamitron (525 g/L), quinmérac (40 g/L)					X													
SENTRALLAS	33472P/B	NC	Fluroxypyr (216.1 g/L), thifensulfuron-méthyle (30 g/L)		X																

NOM DU PRODUIT	N°	REF.	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	AB	CÉR.	OLÉ.	PRO.	PDT	BET.	CHI.	MAÏS	MIS.	LÉG.	PAM	VER.	BPF	FRC	VIG.	PO-SN	TTC	N/A
INSECTICIDES																					
AMIPRID 200 SL	37255P/P	CARNADINE 34040P/B	Acétamipride (200 g/L)		X			X													
BANZAI 200 SC	37189P/P	CORAGEN 9822P/B	Chlorantraniliprole (200 g/L)					X			X		X	X	X	X		X	X		
PREVATHON	37244P/B	TECORLA 31118P/B	Chlorantraniliprole (51.7 g/L)					X			X		X	X	X			X			
SPINNER 480 SC	37462P/P	SPANNER 31337P/B	Spinosad (480 g/L)										X		X	X					
RÉGULATEUR DE CROISSANCE																					
FAZOR FLO	29082P/B	NV	Hydrazide maléique (362 g/L)					X					X								
PHÉROMONE																					
PHEROMAZE TUTA	32346P/B	NC	Phéromones de Lépidoptères à chaîne linéaire (165.7 g/kg)										X								

Retraits et suspensions de produits

CRP-CORDER publie tous les trois mois la liste des produits retirés du marché, disponible dans les [Actualités](#) (dernière mise à jour : 24-03-2025).

Pour consulter la liste complète des produits retirés du marché, vous pouvez vous rendre sur le site officiel du SPF www.phytoweb.be, dans la section Consulter les autorisations > Rechercher des produits phytopharmaceutiques. Dans la colonne, cochez "En fin de vente" et "En fin d'utilisation".

Une fois la date de retrait dépassée, les produits retirés seront considérés comme des PPNU. Il faudra dès lors s'en débarrasser via l'organisme AgriRecover. Plus d'informations sur la gestion des PPNU en cliquant [ici](#).

Ces informations ont été rassemblées sur base de données extraites notamment du Comité permanent européen des végétaux, animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, et des règlements européens, et sont, à ce titre, indicatives. Seules les informations reprises dans les règlements européens, sur le site web de la base de données européenne des substances actives <https://ec.europa.eu> et sur le site web www.phytoweb.be sont les sources de référence des substances actives et des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ces sites. L'ASBL Corder ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.



Mise à jour : 21-03-2025.

Pour toute question relative à ce bulletin, veuillez nous contacter via crp@corder.be ou au 010/47 37 54.

Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques applicable en Wallonie sur notre page internet : www.corder.be/crp.

